

Afférents au Conseil Municipal = 14  
En exercice = 14  
Qui ont pris part à la délibération = 13

**Date de la convocation-diffusion**

**29/03/2019**

**Date d'affichage**

**29/03/2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FIGUIERE Sophie, FURNEL Isabelle, POUJOL Sophie  
Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, HUISMAN John, JUAREZ Paul, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent

**Absents excusés :** Monsieur Thierry GILHODEZ

**Pouvoirs :** Monsieur Pierre DURANDEZ à Monsieur John HUISMAN

**Secrétaire de séance :** Madame Christine AIGOIN

**Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2019 tel que présenté.

**Vote du Budget Principal M 14 2019**

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget Primitif M14 de 2019 tel que résumé ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT €</b>
011	Charge à caractère général	239 200.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	225 000.00
65	Autres charges de gestion courante	77 905.00
66	Charges financières	12 500.00
67	Charges exceptionnelles	8 200.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	174 445.30
	<b>TOTAL</b>	<b>738 250.30</b>
<b>RECETTES</b>		
013	Atténuations de charges	14 780.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	0
70	Produits services, domaine et ventes divers	60 750.00
73	Impôts et taxes	259 100.00
74	Dotations et participations	151 250.00
75	Autres produits de gestion courante	1 050.00
77	Produits exceptionnels	8 697.68
R002	Résultat reporté	242 622.62
	<b>TOTAL</b>	<b>738 250.30</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT €</b>
20	Immobilisations incorporelles	18 000.00
21	Immobilisations corporelles	221 703.64
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	
	<b>TOTAL</b>	<b>254 703.64</b>
<b>RECETTES</b>		
13	Subventions d'investissement	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0
021	Virement de la section de fonctionnement	174 445.30
R001	Solde d'exécution reporté	30 258.34
	<b>TOTAL</b>	<b>254 703.64</b>

**Vote du Budget du Service Eau et Assainissement M 49 2019**

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget du Service Eau et Assainissement - M49 de 2019 tel que résumé ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT €</b>
011	Charge à caractère général	125 650.00
012	Charges de personnels, frais assimilés	27 500.00
014	Atténuation de produits	23 700.00
65	Autres charges de gestion courante	7 100.00
66	Charges financières	942.59
67	Charges exceptionnelles	26 470.01
022	Dépenses imprévues	1 000.00
042	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>59 660.92</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 859.08</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>277 882.60</b>
<b>RECETTES</b>		
70	Produits services, domaine et ventes divers	194 900.00
74	Subventions d'exploitation	5 000.00
77	Produits exceptionnels	7 825.98
R002	Résultat reporté	70 696.62
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0
	<b>TOTAL</b>	<b>277 882.60</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	27 881.03
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00
21	Immobilisations corporelles	28 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 520.00
23	Immobilisations en cours	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
	<b>TOTAL</b>	<b>103 401.03</b>
<b>RECETTES</b>		
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 881.03
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>59 660.92</i>
R001	Solde d'exécution reporté	
021	Virement de la section d'exploitation	5 859.08
	<b>TOTAL</b>	<b>103 401.03</b>

**Vote du taux des trois Taxes Locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le taux des trois taxes locales à l'identique de ceux votés en 2018, comme suit :

TAXE D'HABITATION	8.90 %
TAXE FONCIERE SUR BÂTI	12.99 %
TAXE FONCIERE SUR NON-BÂTI	43.50 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide:

- De ne pas augmenter le taux des trois taxes locales à appliquer au budget 2019.

Les taux sont donc maintenus comme suit :

TAXE D'HABITATION	8.90 %
TAXE FONCIERE SUR BÂTI	12.99 %
TAXE FONCIERE SUR NON-BÂTI	43.50 %

**Subventions aux associations**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal vote et arrête les subventions telles que détaillées ci-après et ouvre les crédits correspondants à l'article 6574 du BP 2019 :

**CLUB TAURIN** : 250 €

Mesdames Sophie FIGUIERE et Sophie POUJOL ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 11 voix pour,

**AMIS DE L'AGE D'OR** : 250 €,

par 13 voix pour

**BOULE BEAU RIVAGE** : 250 €,

Messieurs Stéphane BRIONI et Philippe PINCHARD ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 11 voix pour,

**OLYMPIQUE DE CARDET** :

**ECOLE DE FOOT** : 600 €

Messieurs Stéphane BRIONI et Pierre DURANDET ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 11 voix pour,

**VCC** : 250 €

Monsieur Laurent ROQUE ne souhaite pas prendre part au vote

Par 12 voix pour,

**CHASSE** : 250 €

Monsieur Philippe PINCHARD ne souhaite pas prendre part au vote

Par 12 voix pour

**OCCE** : 850€,

par 13 voix pour,

**COMITE DES FETES** : 3 000 €

Mesdames FOURNEL et FIGUIERE ainsi que Messieurs PINCHARD et BRIONI ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 9 voix pour,

**ABEILLE ET SAGESSE** : 100 €

Par 13 voix pour,

## RGPD

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD), proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard (CDG30).

Le règlement général européen de protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte certaines modifications en matière de protection des données personnelles.

Il responsabilise notamment les collectivités territoriales sur la protection des données qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information. Il renforce les obligations des collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Le pouvoir de sanction de la CNIL augmente considérablement et le non-respect de cette réglementation entraîne des sanctions financières lourdes.

La désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) pour chaque collectivité territoriale devient obligatoire et il convient de se conformer à cette nouvelle réglementation.

Considérant le volume important de ces obligations et le niveau d'expertise demandé en matière de protection de données, la mutualisation présente un intérêt certain.

Par l'article 25 de la loi statutaire, le CDG 30 est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique. Il propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé pour accompagner la collectivité dans sa mise en conformité.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités d'exécution de la mission et les tarifs.

**Vu** le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

**Vu** la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le décret n° 2018-687 du 1<sup>er</sup> août 2018 pris pour l'application de cette loi ;

**Vu** la délibération du CDG 30 en date du 05 octobre 2018, créant le service « protection des données » du CDG 30, approuvant les conditions d'adhésion au service « protection des données » et les tarifs s'y rapportant ;

**Vu** l'avis du comité technique du CDG 30 en date du 31 janvier 2019 portant mise en conformité de la collectivité au RGPD ;

### LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de mutualiser ce service avec le CDG 30,

- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,

- de désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant le DPD de la collectivité.

### DECISION

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

#### DECIDE

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 30

- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

- d'autoriser le Maire à désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant notre Délégué à la Protection des Données

## Suppression d'un poste d'adjoint technique C-C2

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique Catégorie C-C2 à 23h30/hebdo suite à la création d'un emploi d'adjoint technique Catégorie C-C2 20H/Hebdo relatif à la mise à disposition d'un agent.
- Vu l'avis du CT en date du 28 février 2019

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- **↳ La suppression d'un emploi d'adjoint technique Catégorie C-C2 à temps non-complet à raison de 23h30 / hebdo.**
  - Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,
  - Filière : Technique
  - Cadre d'emploi : Service technique
  - Grade : Adjoint technique Catégorie C-C2
    - - ancien effectif : 2
    - - nouvel effectif : 2

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

\*\*\*\*\*  
La séance est levée à 20h08  
\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur John HUISMAN présente le projet d'extension du RLESI, un Projet de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol portant sur l'entretien et l'extension de 200 km de sentiers de randonnées et la réalisation d'un cartoguide.  
Une réunion de présentation sur la voie verte, organisée par le Département du Gard, se déroulera le 16 avril 2019 à Lézan.
- Présentation et validation de la charte 2019 proposée par l'Association Abeilles et sagesse dans le cadre de l'opération « Je fleuris ma commune ».
- Préparation de la journée du 1<sup>er</sup> mai 2019
- Fête de la musique 2019 : Présentation des Food trucks qui seront présents lors de cette manifestation
- Préparation des élections européennes le 26 mai 2019
- Félicitations adressées aux employés communaux pour la réalisation d'un appenti aux abords du stade

**Fabien CRUVEILLER**  
Maire de Cardet

